



Poser une toiture sur une remise

Par **cyriloup**, le **25/01/2009** à **20:31**

Bonjour,

Un ami à qui on a vendu une remise en état de ruine, sans toit, est passé chez le notaire comme tel. Je voudrai savoir si je peux y poser une toiture ?

Par **Tisuisse**, le **26/01/2009** à **07:58**

Bonjour,

Il serait souhaitable de vous renseigner en mairie pour savoir si une déclaration de travaux ne serait pas à déposer avant. En effet, les règles d'urbanisme communales peuvent laisser libre choix du type de toiture comme elles peuvent vous imposer certaines contraintes.

Bonne chance.